

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 29 mai 1967.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les membres de la Chambre des communes du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes pour enquêter et faire rapport sur le Livre blanc sur l'immigration déposé à la Chambre des communes le 14 octobre 1966, et sur les rapports concernant les questions d'immigration, présentés au gouvernement du Canada par M. Joseph Sedgwick, C.R., en 1964 et en 1966 sont: MM. Aiken, Badanai, Baldwin, Bell (*Carleton*), Blouin, Brewin, Chatwood, Crossman, Dinsdale, Enns, Haidasz, Klein, Laprise, Leblanc (*Laurier*), Macaluso, Munro, Nasserden, Orlikow, Prud'homme, Régimbal, Roxburgh, Ryan, Skoreyko et Watson (*Châteauguay-Huntingdon-Laprairie*).

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le VENDREDI 19 mai 1967.

Il est résolu,—Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour étudier les paroles de l'hymne national et de l'hymne royal du Canada et pour faire à l'occasion des rapports à ce sujet;

Que douze députés, à être désignés à une date ultérieure, soient membres du comité mixte; et que le quorum en soit fixé à sept membres, à condition que les deux Chambres y soient représentées, et que l'application de l'article 67 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendue à cet égard;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des conseillers techniques, des employés de bureaux et autres qui peuvent être nécessaires;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, à présenter des rapports de temps à autre et à faire imprimer au jour le jour des documents et des témoignages dont il peut ordonner l'impression, et que l'application de l'article 66 du Règlement soit suspendue à cet égard;

Que les procès-verbaux des délibérations et des témoignages du comité de la dernière session soient déférés audit comité et fassent partie de ses archives; et

Il est ordonné,—Qu'un message soit adressé au Sénat priant cette Chambre de se joindre à celle-ci aux fins susmentionnées et de désigner, si le Sénat le juge opportun, certains de ses membres pour faire partie du comité mixte proposé.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
LÉON-J. RAYMOND.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Deschatelets, C.P.:

Que le Sénat se joigne à la Chambre des communes pour nommer un comité spécial des deux Chambres pour étudier les paroles de l'hymne national et de l'hymne royal du Canada et faire rapport à ce sujet;